



Dossier de presse

12 avril 2024

Conseil de Métropole

SOMMAIRE

I. MIXITÉ SOCIALE ET SOLIDARITÉ TERRITORIALE	04
Soutenir les quartiers prioritaires de la politique de la ville	
Les PRU : valoriser et rénover 11 secteurs de l'agglomération	
Aider à la rénovation de l'habitat collectif privé	
Euratlantique, mixité sociale et qualité des logements	
II. UN TERRITOIRE QUI ANTICIPE SA VULNÉRABILITÉ	09
Taxe GEMAPI : des moyens pour mieux se prémunir	
Confortement de la digue Saint-Jean / Belcier / Bègles	
Gestion du bassin versant de la jalle de Blanquefort	
Vers une gestion publique de l'assainissement collectif	
Réutiliser l'eau pour des usages non-potables	
III. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ	12
Bordeaux Métropole fait l'acquisition de l'île d'Arcins	
Placer la nature au cœur du territoire métropolitain	
Ancrer la transition énergétique dans les communes	
IV. BORDEAUX MÉTROPOLE ACCOMPAGNE LES ACTEURS ÉCONOMIQUES	14
L'OIM Bordeaux Aéroport s'agrandit	
Bordeaux Métropole soutient le tissu économique	
Ancien site Ford : la concertation est ouverte	
ESS, le village du réemploi solidaire est lancé	
V. DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN, PRIORITÉ À LA MULTIMODALITÉ	17
Bus express : mieux desservir le sud-ouest de l'agglomération	
RER Métropolitain : assurer la sécurité aux passages à niveau	
Améliorer l'accessibilité de la Gare Saint-Jean	
VI. LES ÉVÉNEMENTS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS FONT RAYONNER LA MÉTROPOLE	19
De mai à septembre, un calendrier sportif soutenu !	
Bordeaux Métropole soutient la rénovation de la piscine judaïque...	
...et la création d'un terrain hybride au stade Moga	

Le premier conseil de métropole présidé par sa nouvelle présidente, Christine Bost, a largement été marqué par le thème de la solidarité territoriale.

Les dossiers liés aux projets de renouvellement urbain ainsi qu'aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, illustrent cette attention portée à l'équilibre entre les communes. En prenant part à la production et à la rénovation de logements de qualité, en créant des espaces publics fonctionnels et en finançant des équipements publics adaptés aux besoins des habitants, Bordeaux Métropole agit sur le cadre de vie de chacun et renforce le lien social.

La solidarité territoriale c'est aussi tenir compte des vulnérabilités du territoire et de ses habitants. À travers sa stratégie de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations (GEMAPI), Bordeaux Métropole assure un suivi sur le risque inondations et la gestion des cours d'eau. La taxe GEMAPI votée lors de ce conseil permet en partie d'assurer la mise en œuvre de cette protection.

Préserver des espaces naturels, replacer la nature en ville, Bordeaux Métropole s'emploie à défendre la biodiversité, facteur essentiel d'un territoire apaisé, durable et agréable.

Réunir les conditions favorables à un développement économique cohérent fait aussi partie des enjeux de la métropole. L'opération d'intérêt métropolitain la plus ancienne, l'OIM Bordeaux Aéroport voit ainsi son périmètre s'agrandir du côté de Martignas-sur-Jalle. À Blanquefort, Bordeaux Métropole participe activement au devenir de l'ancien site de Ford. À Bordeaux, c'est le projet Ikos qui franchit une étape majeure.

En 2024, année olympique, les événements sportifs feront battre le cœur des Métropolitains. D'abord le 23 mai prochain, avec le parcours de la flamme olympique, puis en juin, avec l'accueil des demi-finales du Top 14, ainsi que sept matchs de football cet été.

À NOTER

BORDEAUX MÉTROPOLE RÉCOMPENSÉE POUR SA RELATION À L'USAGER

Bordeaux métropole a obtenu le Label Or Territoire Innovant 2024, le 4 avril lors du Forum des Interconnectés qui se déroulait à Marseille. Dans un contexte de dématérialisation croissante des services publics, Bordeaux Métropole a été récompensée pour avoir remis le citoyen au cœur de sa démarche. Objectif : proposer un numérique qui facilite la vie des citoyens en proposant des services simples, utiles et accessibles à tous.

La démarche de Bordeaux Métropole résolument tournée vers l'habitant a été saluée. Ainsi, pour développer ses services, la métropole passe par exemple par des phases de recherche amont en questionnant les citoyens sur leur relation numérique à l'administration et leur perception des nouveaux services ; organise des « simplifications » avec les métiers pour repenser et simplifier les démarches ; pratique des tests terrains aux arrêts de tram sur des prototypes interactifs.

I. MIXITÉ SOCIALE ET SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Avec 106 M€, les sommes allouées à l'habitat et à la politique de la ville constituent le deuxième budget après celui de la mobilité. Requalifier les quartiers prioritaires, produire et rénover des logements de qualité, créer des espaces publics agréables et fonctionnels, réaliser des équipements publics performants, Bordeaux Métropole met tout en œuvre pour soutenir les populations les plus fragiles. Bordeaux Métropole est la métropole de France qui investit le plus par habitant (2 605€ par habitant tous budgets confondus).

Soutenir les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Délibération 58

La politique de la ville a pour objectif de réduire les écarts de développement au sein des villes, restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Aujourd'hui, 74 500 habitants vivent dans les 25 quartiers les plus pauvres sur le département de la Gironde dont 70 700 habitants dans 23 quartiers sur la métropole bordelaise.

Le premier contrat de ville intercommunal couvrait la période 2015-2023. Rebaptisé « engagements citoyens 2024-2030 », ce nouveau contrat est basé sur une géographie prioritaire actualisée. La rédaction du contrat a été collégiale : Etat, communes, partenaires. Seize réunions thématiques en présence d'experts se sont tenues pour approfondir les différents sujets. Une très forte mobilisation a démontré l'intérêt de la démarche. Ce nouveau contrat cadre sera décliné par commune au plus tard le 30 juin 2024, avec une feuille de route adaptée pour chacune.

Ce nouveau contrat de ville recense 23 quartiers prioritaires sur le territoire métropolitain, répartis sur 12 communes, représentant 70 700 habitants. On dénombre dans le précédent contrat 21 quartiers prioritaires pour 69 000 habitants. Cette géographie est réalisée à partir des revenus moyens des habitants.

Bordeaux Métropole s'engage, comme les autres partenaires, à mobiliser ses politiques de droit commun, et interviendra particulièrement sur les thématiques suivantes :

- Favoriser l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- Favoriser l'émancipation des quartiers, notamment par la stratégie métropolitaine en matière de santé, le soutien à la rénovation et la création d'équipements scolaires en particulier dans le cadre des projets de renouvellement urbain, la facilitation au sein des quartiers de la réhabilitation ou la création d'espaces et équipements publics en matière de loisirs, de culture et de sport ;
- Adapter les quartiers aux transitions, notamment à travers la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le schéma de mobilités 2020-2030 ainsi que l'opération « Plantons 1 million d'arbres » ;
- Développer des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs, par le pilotage des opérations de renouvellement urbain d'intérêt métropolitain ;
- Développer des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs, à travers la promotion de l'égalité femmes hommes dans l'action métropolitaine ;
- Développer l'observation à l'échelle des QPV de la métropole, par la mobilisation des travaux de l'A'urba.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans la métropole :

Champ de course au Bouscat et à Eysines, Yser – Pont de Madame à Mérignac, Quartier de l'Avenir à Bassens, Carle Vernet – Terres Neuves à Bègles et Bordeaux, Maurice Thorez-Goéland à Bègles, Le Dorat à Bègles, Le Lac à Bordeaux, Marne-Capucins à Bordeaux, Benauges – Henri Sellier – Léo Lagrange-Beausite à Bordeaux et Cenon, Grand-Parc à Bordeaux, Bacalan à Bordeaux, Palmer – Sarailière – 8 Mai 45 – Dravemont à Cenon et Floirac, Grand Caillou à Eysines, Jean-Jaurès à Floirac, Barthez à Gradignan, Carriet à Lormont, Génicart-Est à Lormont, Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri à Lormont, Beaudésert à Mérignac, Châtaigneraie – Arago à Pessac, Saige à Pessac, Haut Livrac à Pessac, Thouars à Talence.

Ces territoires ont de nombreuses caractéristiques communes : une population souvent jeune, peu diplômée, une forte proportion de familles monoparentales avec des revenus modestes, une situation très précaire vis-à-vis de l'emploi, et une certaine absence de mixité des populations. Il convient, cependant, de souligner la très grande diversité des territoires concernés, au vu des spécificités liées à leur situation géographique, à leur histoire, à la configuration urbaine et spatiale de leur environnement et aux dynamiques économiques.

Bordeaux Métropole s'engage à destination de ces quartiers en dépenses de fonctionnement, notamment au travers des appels à projet, pour soutenir des actions portées par le secteur associatif et les collectivités, et en dépenses d'investissement par sa politique de renouvellement urbain.



Les PRU, valoriser et rénover 11 secteurs de l'agglomération

Délibérations 59, 60, 61, 62

Les projets de renouvellement urbain (PRU) sont des projets de rénovation complète des quartiers. Bordeaux Métropole pilote 11 PRU dans 8 communes. À l'échelle du territoire métropolitain, 80 000 habitants sont concernés par ces opérations de grande ampleur. Cette géographie des actions recoupe celle des contrats de ville. Cinq objectifs guident ces projets qui souvent, s'étalent sur une dizaine d'années : améliorer et diversifier l'offre de logements, développer les activités économiques, valoriser le quartier par des équipements publics de qualité, favoriser les mobilités au sein du quartier, rénover ou créer des espaces publics.

Lors de ce conseil, **le projet de renouvellement urbain Carriet sur la commune de Lormont** a été déclaré d'intérêt général. Une première phase de travaux de la Cité Carriet s'est déroulée entre 2003 et 2015. Le périmètre de ce second volet du projet concerne 719 logements exclusivement en locatif social (démolition de 216 logements, réhabilitation de 503 logements et 261 logements construits).

Ces opérations complexes de renouvellement urbain s'appuient sur des protocoles fonciers. Les élus métropolitains ont voté deux procédures de ce type relatives **au quartier de l'Avenir à Bassens ainsi qu'au PRU Joliot Curie situé sur les communes de Bordeaux, Cenon et Floirac.**

Le secteur Prévert-Le Moura (quartier de l'Avenir) situé au nord de la commune de Bassens, est actuellement au cœur d'une opération d'aménagement ambitieuse pour requalifier le quartier, améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants. Depuis 2022, cette opération est entrée dans sa phase opérationnelle. Les travaux de démolition des résidences Laffue et Yves Montand (133 logements), sous maîtrise d'ouvrage de Domofrance, sont achevés. Parallèlement, les travaux de réaménagement des voies périphériques sont engagés depuis janvier 2024. Les travaux pour la réalisation des voies et espaces publics internes de l'opération débuteront au premier trimestre 2025. Les opérations immobilières de réhabilitation du Clos Prévert et de la résidence Lafayette sont engagées début 2024 (66 logements) et les opérations de construction de logements neufs au cours du 1^{er} semestre 2025 (168 logements).

Le PRU intercommunal Joliot-Curie s'étend lui sur deux quartiers prioritaires, le secteur de la Benauge à Bordeaux et Henri Sellier-Léo Lagrange à Cenon, ainsi que sur le quartier Jean Jaurès à Floirac. L'ensemble du périmètre Joliot Curie s'étale sur 50 hectares, il compte 90% de logements sociaux (1 900 logements) et 4 500 habitants. Cette vaste opération prévoit notamment des interventions sur 14 équipements publics (dont la construction d'un pôle culturel, d'une école et d'une crèche), la démolition de 310 logements, la construction de 720 nouveaux logements diversifiés dont certains sont déjà livrés comme la résidence solidaire Aldéa d'Aquitais, la réhabilitation de 800 logements, la requalification des espaces publics. **Au total, 232 millions seront investis sur l'ensemble du projet par l'Etat, Bordeaux Métropole, les villes de Bordeaux, Floirac et Cenon et les bailleurs sociaux.**

À travers ces projets de renouvellement urbain, Bordeaux Métropole souhaite agir sur le cadre de vie des habitants, le renforcement du lien social, la valorisation des atouts des quartiers et leur intégration dans l'agglomération.



Aider à la rénovation de l'habitat collectif privé

Délibérations 55 et 56

Bordeaux Métropole mène aussi des actions pour accompagner les propriétaires privés dans la rénovation de leur habitat. Les copropriétés vieillissantes et dégradées sont parfois complexes à réhabiliter, le coût des travaux d'entretien est un frein financier pour certains propriétaires.

Par plusieurs dispositifs, Bordeaux Métropole aide à la rénovation de ce type d'habitat collectif.

Le dispositif POPAC (Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété) vise à s'engager en faveur des copropriétés privées. L'intervention est graduelle en fonction du profil des copropriétés. L'enjeu énergétique est une des priorités.

Le précédent POPAC couvrait la période 2019-2022. Il a permis d'accompagner 21 copropriétés en difficulté, soit un total de 1772 logements. Ce programme est relancé pour la période 2024-2027, avec l'objectif d'identifier 20 nouvelles copropriétés. Bordeaux Métropole a passé une convention en ce sens avec l'Etat et l'Anah.

La convention OPAH-RU sur la commune de Bordeaux a également été reconduite pour une durée de 4 ans. L'objectif est d'accompagner 25 copropriétés dans un projet de réhabilitation globale. Le budget global des travaux est estimé à 16,95M€ sur les 4 prochaines années. L'OPAH-CD de Bordeaux sera animée par l'opérateur Urbanis, ce dernier a été sélectionné dans le cadre d'un marché public.

Euratlantique, mixité sociale et qualité des logements

Délibération 84

Euratlantique est l'une des plus vastes opérations d'aménagement de France avec une superficie de plus de 738 ha sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac. Bordeaux Métropole est fortement engagée dans ce projet qui, à l'horizon 2040, permettra la création de 25 000 logements.

Sur l'intégralité de sa superficie, Euratlantique comprend 400 hectares de projets dédiés à la production de logements et à l'emploi, 60 hectares d'espaces publics végétalisés de pleine terre et 3 pôles industriels (le MIN de Brienne à Bordeaux, l'AIA à Floirac et la papèterie de Bègles). À terme, les cinq territoires de projets (ZAC Saint Jean Belcier, ZAC Garonne Eiffel, Floirac sud, future ZAC Bègles Garonne, Bègles Faisceau) accueilleront 50 000 habitants supplémentaires.

Cette opération tire partie d'importantes potentialités foncières issues de friches industrielles et participe à la lutte contre l'étalement urbain en densifiant le territoire métropolitain.

La nouvelle feuille de route et le protocole votés ce jour en conseil de métropole, couvrent la période 2024-2040. L'EPA Bordeaux Euratlantique, l'Etat, Bordeaux Métropole, les villes de Bordeaux, Bègles, Floirac, la Région Nouvelle Aquitaine et le département de la Gironde se sont rapprochés pour définir leurs objectifs et leurs engagements, notamment financiers, dans la mise en œuvre, sur cette période, des projets urbains de l'Opération d'Intérêt National (OIN).

Outre la création de logements de qualité, l'opération porte une exigence forte en matière de mixité sociale et de diversité dans la répartition des logements, y compris sociaux. L'accent est aussi mis sur la mixité fonctionnelle : 30 000 emplois localisés sur l'OIN sont prévus à l'horizon 2040.

Le plan de trésorerie prévisionnel prévoit une contribution de Bordeaux Métropole de 5 M€ par an entre 2025 et 2029 et 2,5 M€ entre 2030 et 2040.

La clé de répartition qui prévaut depuis 2010 entre les différentes parties prenantes est reconduite : 35% Etat, 35% Bordeaux Métropole, 20% ville de Bordeaux, 7% Bègles et 3% Floirac.

Sur la première tranche 2010 - 2024, 4 000 logements ont été produits.



Des actions en faveur du logement votées au prochain conseil

À l'échelle nationale, Bordeaux Métropole mène l'action la plus ambitieuse en faveur de la production de logement. Après des années de crise, l'objectif des 3 000 logements agréés a été atteint en 2023 grâce à un premier plan d'actions doté de 20 M€. Quelques jours après son élection, la présidente de Bordeaux Métropole, Christine Bost, a lancé un nouveau plan de soutien de 35 M€ particulièrement ambitieux. Les engagements financiers de Bordeaux Métropole sont doubles ; ils s'adressent d'une part aux communes et d'autre part aux bailleurs sociaux. Les premières actions concrètes seront votées lors du conseil du 7 juin 2024.

Avec ce nouveau plan d'actions, Bordeaux Métropole confirme son implication pour endiguer la crise du logement et deviendrait ainsi le premier financeur du logement social en termes de subventions (58%), devant l'Etat (17%), le département (13%), les communes (4%) et la région (2%).

II. UN TERRITOIRE QUI ANTICIPE SA VULNÉRABILITÉ

Du fait de sa topographie, Bordeaux Métropole doit faire face au risque inondations. Un quart de son territoire est particulièrement vulnérable en cas de montée des eaux. Traversée par la Garonne et de nombreux cours d'eau, la métropole est attentive aux évolutions hydrologiques et conserve une préoccupation constante sur la ressource en eau. A travers sa stratégie en matière de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations (GEMAPI), Bordeaux Métropole assure la sécurité des habitants et des biens.

Taxe GEMAPI : des moyens pour se prémunir

Délibération 6

Bordeaux Métropole a adopté sa stratégie en matière de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations (GEMAPI) en novembre 2022. La métropole a un double engagement sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Pour financer l'exercice de cette compétence, le Conseil de métropole a décidé en mars 2023 d'instituer la taxe facultative pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dite Taxe GEMAPI, à compter de 2024, avec un produit attendu de 3,9 millions d'euros pour l'année..

Cette taxe a pour but de permettre la mise en œuvre des ambitions de la stratégie GEMAPI et notamment de :

- Pérenniser les systèmes d'endiguement existants, en anticipant les impacts à long terme de la montée des océans. Cela inclut la planification stratégique à l'échelle de grands territoires pour une approche intégrée et durable.
- Gérer des cours d'eau en restaurant les milieux et en favorisant la sauvegarde des zones humides, écosystèmes clé dans la limitation des impacts du changement climatique.

Toutes les communes de l'agglomération participe à cette démarche solidaire destinée à la protection de tous les habitants. Le conseil de métropole de ce jour a proposé de fixer à 3,9 M€ le produit attendu 2024 de la Taxe GEMAPI. Les dépenses GEMAPI pour 2024 ont été votées au budget primitif pour 11,8 M€ (2 M€ en fonctionnement et 9,8 M€ en investissement).

Cette taxe s'applique à toutes les personnes assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation sur les résidences principales et à la cotisation foncière des entreprises. Elle traduit la volonté de Bordeaux Métropole de faire face à la vulnérabilité de son territoire en faisant preuve de proactivité et de résilience.



Confortement de la digue Saint-Jean / Belcier / Bègles

Délibération 106

Dans le droit fil de ces engagements, les élus métropolitains ont voté les travaux de confortement de la digue Saint-Jean / Belcier / Bègles localisé en rive gauche de la Garonne. Il protège environ 7 000 habitants et usagers du secteur.

Le linéaire total du système d'endiguement est de 3,8 km. Les travaux concernent 600 mètres linéaires sur la commune de Bègles situés entre l'aval du pont d'Arcins et l'amont du rond-point du quai du président Wilson. Le projet prévoit la reconstruction d'un muret ainsi qu'un confortement des berges par enrochement.

Le coût des travaux est estimé à environ 3 500 000€HT (subvention de l'Agence de l'Eau d'un montant de 868 222,62€ HT).

Ces travaux vont permettre de protéger la rive gauche contre les crues de la Garonne. Le confortement de ce tronçon de digue permettra d'améliorer la protection de la population et des biens face aux inondations auxquelles les crues participent, et ce notamment avec la réduction du risque de brèche et l'homogénéisation de la crête de digue.

Gestion du bassin versant de la jalle de Blanquefort

Délibération 105

La compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) permet à Bordeaux Métropole, d'intervenir sur les cours d'eau, plans d'eau et zones humides, y compris lorsque le foncier appartient à des propriétaires privés, pour y réaliser des études ou des travaux.

Ces interventions peuvent concerner l'aménagement d'un bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, la protection et la restauration de sites, des écosystèmes aquatiques et de zones humides. L'entretien régulier des cours d'eau est une partie essentielle de cette compétence, crucial pour assurer le bon écoulement des eaux et prévenir les inondations.

En tant que maître d'ouvrage, Bordeaux Métropole se doit d'intervenir sur la totalité du bassin versant. C'est pourquoi une convention a été conclue lors de ce conseil avec la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde afin de gérer de manière optimale le bassin versant de la jalle de Blanquefort.

Cette convention désigne Bordeaux Métropole maître d'ouvrage, sur les cours d'eau de la Jalle de Blanquefort et ses affluents, sur son territoire et celui de la Communauté de Commune Jalle-Eau Bourde, pour la réalisation des opérations suivantes : l'entretien régulier du réseau hydrographique nécessaire au bon écoulement des eaux, restauration de la ripisylve, surveillance du dessableur situé sur la Craste Neuve, étude de la qualité physico-chimique et écologique du cours d'eau.

Vers une gestion publique de l'assainissement collectif

Délibérations 46, 47, 48

Bordeaux Métropole a fait le choix d'un mode de gestion public pour le service public de l'eau potable en 2020. Elle souhaite également recourir à un mode de gestion en régie pour les services de l'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales urbaines à l'issue du contrat de délégation avec la SABOM qui se termine le 31 décembre 2025.

L'eau est un bien public commun et vital pour tous. Bordeaux Métropole souhaite que le service d'assainissement et de gestion des eaux pluviales soit géré dans un objectif exclusif d'intérêt général. Cette gestion publique de l'eau et de l'assainissement au sein d'une même régie permet une pleine maîtrise du service, du fonctionnement à l'investissement, sur le court comme le long terme et une mutualisation des moyens.

Ce choix de gestion publique est basé sur plusieurs constats. **La régie est une garantie de transparence et de maîtrise du prix du service public de l'eau et de l'assainissement. C'est également une meilleure réponse aux enjeux stratégiques du territoire, notamment pour faire face au changement climatique et à la perte de biodiversité.**

En 2020, Bordeaux Métropole a choisi de recourir à une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale pour la gestion du service public de l'eau, de l'assainissement non collectif et de l'eau industrielle. Dans l'optique d'une gestion homogène du petit cycle de l'eau, le mode de gestion pour les services publics de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines opte pour le même modèle.

Réutiliser l'eau pour des usages non-potables

Délibération 107

Les effets du changement climatique ont un impact sur la vulnérabilité du territoire métropolitain. Dans ce contexte, Bordeaux Métropole a souhaité engager une démarche de résilience aux risques naturels, climatiques et technologiques.

Parmi les enjeux majeurs de résilience du territoire métropolitain, la pérennité de la ressource en eau. L'impact du réchauffement climatique génère deux phénomènes : une hausse notable des consommations journalières lors des épisodes de canicule et une baisse des débits constatée sur certains captages du périmètre.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a souhaité encourager les initiatives des collectivités via un appel à projets « Economie et efficacité de l'eau ».

Bordeaux Métropole a proposé un projet sur la réutilisation des eaux non-conventionnelles pour des usages non-potables. Ainsi, plusieurs démonstrateurs de réutilisation d'eaux non-potables sont envisagés pour des usages relatifs à la gestion des services publics urbains (arrosage des espaces verts, nettoyage d'espaces publics et de véhicules). En fonction des résultats, ces expérimentations pourraient donner lieu à un déploiement à l'échelle du territoire.

III. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

Sur ses 58 000 hectares, Bordeaux Métropole, abrite une biodiversité exceptionnelle, avec 50% d'espaces naturels préservés et plus de 1 100 espèces végétales et animales, principalement dans les zones humides. Le plan d'action Biodiver'Cité, voté en 2021, répond à ces enjeux stratégiques de préservation territoriale. L'achat de l'île d'Arcins et les actions renforcées en faveur de l'éco-pâturage et de la végétalisation urbaine démontrent l'engagement de la Métropole pour un environnement respectueux de la nature et de ses habitants.

Bordeaux Métropole fait l'acquisition de l'île d'Arcins

Délibération 75

Bordeaux Métropole vient d'acquérir l'île d'Arcins, une perle naturelle située à seulement 6 kilomètres du cœur de Bordeaux. Ce terrain s'étend sur 2 kilomètres de long et 300 mètres de large, offrant un écosystème unique à préserver. **Cette acquisition marque le début d'une nouvelle ère pour l'île. Elle pourrait être accessible au public, sous certaines conditions de capacité, durant des périodes spécifiques.** Ces projets ambitieux permettront d'étudier les impacts du changement climatique et de préserver la biodiversité, tout en offrant au public une expérience immersive au cœur de la nature urbaine.

L'île, classée en zone Natura 2 000, en zone naturelle du PLU et en zone inondable, nécessitera des études hydrographiques approfondies pour garantir sa protection et planifier son développement. Ces études, seront cruciales pour assurer la pérennité de ce projet et la préservation de la biodiversité insulaire. L'accord avec le propriétaire actuel de l'île a été conclu pour un montant de 1 736 500€.

Placer la nature au cœur du territoire métropolitain

Délibération 94

Rive droite, Bordeaux Métropole, dans le cadre de sa politique en matière de nature et d'agriculture, collabore étroitement avec les communes et d'autres partenaires privés et associatifs, sous l'égide du Groupement d'Intérêt Public - Grand Projet de Villes (GIP-GPV). Au cœur de cette démarche se trouve le Parc des Coteaux, classé Espace Naturel Sensible depuis juin 2017.

Ce parc est un élément majeur de la trame verte urbaine de la métropole bordelaise, composé de 12 parcs sur 500 hectares. Son plan de gestion intercommunal nécessite une mission d'ingénierie pour sa mise en œuvre, notamment à travers des actions comme l'éco-pâturage itinérant. Pour l'année 2024, le budget alloué à ces actions s'élève à 210 185€, avec une demande de subvention à Bordeaux Métropole de 95 125€.

Les actions prévues pour 2024 incluent la poursuite de l'animation du parcLAB, la coordination des actions intercommunales, le suivi des études stratégiques,



la sensibilisation environnementale et la mise en œuvre de l'éco-pâturage. Ces efforts visent à améliorer la gestion des espaces naturels sensibles, tout en favorisant la conservation de races animales menacées et en sensibilisant le public à l'importance de la gestion écologique.

Délibération 95

Bordeaux Métropole a mis en place une politique agricole et alimentaire durable depuis plus de 10 ans, renforcée en 2018 avec l'adoption d'une politique agricole et du Projet Alimentaire Territorial (PAT) en novembre 2022. **Depuis 2019, le Grand Projet de Villes Rive Droite (GPV) s'engage dans une démarche alimentaire de territoire pour répondre aux objectifs de cette stratégie.**

Cette démarche s'articule autour de trois axes :



- Accompagner la création d'activités agricoles en milieu urbain dense, prioritairement pour approvisionner la restauration collective publique et favoriser l'insertion professionnelle.
- Animer une dynamique participative impliquant les acteurs locaux dans la transition sociale et agroécologique.
- Développer des actions de sensibilisation et de formation auprès des acteurs locaux.

Bordeaux Métropole accorde au GPV un financement de 67 000€ (budget prévisionnel total 153 900€.) Ce budget couvre les frais de fonctionnement, l'ingénierie du PAT, les études et actions autour de l'agriculture urbaine et de l'alimentation, ainsi que des actions de sensibilisation et de formation.



Délibération 96

Saint-Médard-en-Jalles s'engage dans la démarche « Trottoirs vivants » initiée par Bordeaux Métropole, qui vise à transformer les espaces urbains minéraux en espaces végétalisés. Cette initiative sert à créer des corridors écologiques en utilisant des plantes mellifères et à baies pour attirer la faune. La végétalisation est prioritairement concentrée dans les centres des quartiers et permet d'améliorer la biodiversité, réduire les îlots de chaleur et embellir le cadre de vie.

Ancrer la transition énergétique dans les communes

Délibération 51

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Environnements de la Gironde (SDEEG), la commune de Saint-Aubin-de-Médoc et Bordeaux Métropole finalisent une convention d'occupation temporaire pour **l'installation d'une centrale photovoltaïque sous forme d'ombrières sur le parking du stade de la commune.** Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Le projet du SDEEG implique des investissements estimés à 445 000€ pour une puissance de 282 kWc, contribuant ainsi aux objectifs de développement du photovoltaïque du PCAET de Bordeaux Métropole. La durée de la convention est de 30 ans, et l'entretien des installations photovoltaïques est à la charge du SDEEG.

IV. BORDEAUX MÉTROPOLE ACCOMPAGNE LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Dans un effort continu de concilier développement économique et transition écologique, Bordeaux Métropole accompagne les acteurs économiques au sein de son territoire. En s'appuyant sur son schéma de développement économique adopté en novembre 2021, la Métropole souhaite favoriser l'innovation, la compétitivité et le rééquilibrage social.

Cette démarche inclut notamment le soutien aux pôles de compétitivité et aux technopoles, notamment pour accompagner les projets issus de la recherche vers la création d'entreprise. Des initiatives telles que l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc et le projet de réindustrialisation du site de Ford Aquitaine Industries à Blanquefort témoignent de l'engagement de la Métropole dans la création d'activités pourvoyeuses d'emplois et le renouvellement du paysage économique.

L'OIM Bordeaux Aéroparc s'agrandit

Délibération 32

En septembre 2015, l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc a été approuvée. Elle s'étend sur un vaste territoire de 3 371 hectares, couvrant les communes de Mérignac, du Haillan et de Saint-Médard-en-Jalles. Ce projet, l'un des quatre principaux territoires de développement économique de Bordeaux Métropole, est axé autour de l'aéroport et accueille des grands acteurs de l'industrie aéronautique, spatiale et de défense, tant nationaux qu'internationaux.

L'OIM Bordeaux Aéroparc concentre plusieurs atouts : une variété d'acteurs économiques, des terrains disponibles avec accès à l'aéroport, un cadre de vie attractif et des infrastructures en développement pour la mobilité et les services urbains. Cette opération vise à soutenir les activités productives et la filière ASD, tout en répondant aux enjeux de développement durable.

Les élus métropolitains ont voté l'extension de l'OIM Aéroparc sur la commune de Martignas-sur-Jalle, incluant notamment le site de Dassault Aviation. Ces 87 hectares supplémentaires portent la superficie totale à 3 458 hectares et surtout, répondent à une logique de cohérence économique territoriale.



L'OIM Aéroparc a pour objectifs d'ici 2030 d'accueillir 50 000 emplois stratégiques, améliorer les conditions de mobilité, préserver l'environnement, créer un cadre de vie et de travail qualitatif et attractif.

Cette extension nécessitera des études approfondies sur les plans urbain, économique, de mobilité et environnemental.

Bordeaux Métropole compte deux autres OIM sur son territoire : l'OIM Bordeaux Inno Campus et l'OIM Arc Rive Droite.

Bordeaux Métropole soutient le tissu économique

Délibération 29

Bordeaux Métropole a adopté en novembre 2021 son schéma de développement économique métropolitain, axé sur l'emploi, la transition vers des modèles plus durables et le rééquilibrage social. Pour mettre en œuvre ce schéma, elle s'appuie sur plusieurs structures.

- **Les pôles de compétitivité :**

- Aerospace Valley qui regroupe plus de 800 intervenants dans les secteurs aérospatial, drones et systèmes embarqués. Il favorise l'innovation et aborde les défis sociétaux.
- Alpha Route des Lasers et des Hyperfréquences, où sont rassemblés plus de 200 entreprises et 50 organismes de recherche, formant un pilier de la compétitivité en Nouvelle-Aquitaine.
- Agri Sud-Ouest Innovation qui fédère plus de 420 organismes dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des agro-ressources.
- XyloFutur, dédié à la filière forêt-bois, soutient des projets innovants et vise un rayonnement européen.

- **Les réseaux et clusters :**

- Bordeaux Inno'Vin qui favorise l'innovation dans la filière vitivinicole.
- Aquitaine Chimie Durable Nouvelle-Aquitaine (ACD) accompagne les entreprises vers la transition écologique et énergétique.
- Odéys qui promeut la construction et l'aménagement durables.

- **Les technopoles :**

- Bordeaux Technowest soutient l'innovation dans les domaines de l'aéronautique, de la croissance verte et de l'écoconstruction.
- Unitec accompagne les innovations issues des laboratoires de recherche vers la création d'entreprise.

- **L'Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI) et Way4Space,** qui agissent respectivement pour le développement économique et l'innovation dans le domaine spatial.

Ancien site Ford : la concertation est ouverte

Délibération 110

En juin 2018, Ford Aquitaine Industries (FAI), implantée à Blanquefort depuis 1973, décide de fermer son site industriel, entraînant la perte de 849 emplois. En novembre 2020, Bordeaux Métropole a acquis une partie de ces terrains, appelés le « Terrain des Circuits », qui accueille sa première entreprise, Hydrogène de France.

Pour réindustrialiser le site, Bordeaux Métropole a lancé un aménagement en deux phases : la première pour accueillir la société Hydrogène de France, et la seconde pour des études pré-opérationnelles, débutée en janvier 2022. Objectif : la création d'un lotissement industriel de 50 000 m², avec des espaces publics adaptés et une accessibilité depuis la gare de Blanquefort.

Ce projet vise à renouveler le paysage économique de la zone industrielle, favoriser la réindustrialisation, offrir des locaux pour les PME/PMI, et contribuer au développement économique en créant un pôle d'activités productives.

La concertation publique sur le projet a été votée lors de ce conseil, ses dates sont à préciser. Elle sert à présenter le projet, recueillir des avis et propositions, et informer sur les étapes de développement. Elle sera menée en collaboration avec la commune de Blanquefort et s'étendra sur toute la durée des études.



ESS, Ikos le village du réemploi solidaire est lancé

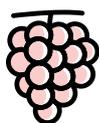
Délibération 38

En juillet 2017, cinq structures de l'Économie Sociale et Solidaire ont initié le projet

Ikos pour créer un lieu emblématique de réemploi et de réparation solidaire à Bordeaux. En juillet 2023, la SAS Immobilière d'Ikos a été créée pour concrétiser le projet immobilier, impliquant la relocalisation des membres, la création d'une galerie marchande, et des activités de sensibilisation. **Bordeaux Métropole soutient aujourd'hui le projet via une subvention de 1M€.**

En 2022, les membres des cinq associations ont collecté 8 176 tonnes d'objets dont 7390 tonnes ont été triées à Bordeaux Métropole : 2 330 tonnes ont ainsi été réemployées et 4860 tonnes recyclées. L'objectif vise à collecter et traiter 5 000 tonnes supplémentaires d'objets, réemployer 4 000 tonnes, et créer 100 emplois équivalents temps plein.

Les membres de l'association ont déjà créé 222 emplois équivalents temps plein (ETP), dont 55% en contrat d'insertion, et 9 ETP bénévoles. Le Village du réemploi solidaire permettra de créer 100 emplois ETP supplémentaires.



En juin, la Fête du vin est de retour

Délibération 27

L'édition 2023 de Bordeaux Fête le Vin en quelques chiffres :

- Une route des vins de 1,2 km sur les Quais de la Garonne
- 1 200 vignerons et négociants
- 80 appellations viticoles
- 20 producteurs gourmands
- 80 restaurateurs et cavistes partenaires
- 40 000 Pass dégustation vendus, avec des tickets TBM offerts pour favoriser le transport doux
- Une note moyenne de 7,8/10 attribuée par les visiteurs et de 8,4/10 par les professionnels
- Environ 60 restaurants de la métropole et près de 80 caves du département ont participé aux Avant-Premières
- Une réduction de 33% de déchets par rapport à 2022, avec des baisses significatives de production de déchets lors du montage, de l'exploitation et du démontage.

Bordeaux Métropole renouvelle son soutien à l'événement par une subvention de 140 000€.

V. DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN, PRIORITÉ À LA MULTIMODALITÉ

Dans le cadre de son schéma des mobilités, voté en novembre 2021, Bordeaux Métropole poursuit son action pour moderniser son réseau de transport et promouvoir des déplacements durables. La création de sept lignes de bus express et la pose de la 1^{re} pierre du Pôle d'Échanges Multimodal de Talence-Médoquine illustrent cet engagement pour une mobilité intermodale et respectueuse de l'environnement.

Parallèlement, dans le cadre du projet de RER Métropolitain, des études sont menées pour assurer la sécurité des déplacements aux passages à niveau, tandis que des travaux sont prévus pour améliorer le pôle d'échanges de la gare Saint-Jean. Ces actions visent à faciliter les déplacements du quotidien de tous les habitants et salariés de la métropole.

Bus express : mieux desservir le sud-ouest de l'agglomération

Délibération 24

La métropole bordelaise renforce son réseau de transport afin d'améliorer la desserte du campus universitaire et du secteur sud-ouest de l'agglomération, tout en encourageant les modes de déplacement actifs. La concertation publique relative à la création de cette nouvelle ligne de bus express Pellegrin / Thouars / Malartic s'est tenue du 21 novembre au 21 décembre 2023.

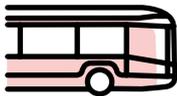
Cette ligne de bus express, prévue pour répondre aux besoins croissants de mobilité dans le secteur, offrira une liaison performante et confortable entre plusieurs points clés, notamment le CHU Pellegrin, les zones universitaires et les quartiers de Thouars (Talence) et Malartic (Gradignan). Elle a également pour but de promouvoir l'intermodalité et les modes de déplacement doux, en accord avec les objectifs du schéma des mobilités de la Métropole.

Cette ligne prévoit un tronc commun à 5 minutes de fréquence entre Pellegrin et l'arrêt Piscine de Thouars. Une première branche à 10 minutes de fréquence desservirait Malartic via l'avenue de Thouars. Une seconde branche, elle aussi à 10 minutes de fréquence, irait jusqu'à l'arrêt Neruda à Villenave d'Ornon.

Aucune objection n'apparaît lors de la dernière concertation sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. Pour rappel, plus de 96% des participants se sont déclarés favorables à l'amélioration de la desserte du quartier Thouars et du quartier Malartic lors de la précédente concertation.

Au total, Bordeaux Métropole prévoit la création de sept lignes de bus express. La première, reliant Saint-Aubin-de-Médoc à la gare Saint-Jean à Bordeaux, sera mise en service fin mai 2024.





Les 7 lignes de Bus express

- Bordeaux - Saint-Aubin de Médoc avec une branche vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en Jalles (2024)
- Centre Hospitalier Universitaire Pellegrin - Talence Thouars - Gradignan Malartic (2027)
- Gare Saint-Jean - Artigues-près-Bordeaux (2027)
- Presqu'île - Campus - Gradignan - Pessac (2027)
- Circulaire des boulevards (2025)
- Circulaire intra Rodeau (2027)
- Circulaire extra Rodeau (Technobus) (2027).

RER Métropolitain : assurer la sécurité des passages à niveau

Délibération 63

Le projet de RER Métropolitain a pour objectif d'augmenter considérablement le nombre de trains quotidiens sur les lignes ferroviaires de l'étoile bordelaise, avec un objectif à horizon 2030 de trains cadencés à la demi-heure. Dans cette perspective, la sécurité aux passages à niveau sur le périmètre du RER est une préoccupation majeure.

Sur les 170 passages à niveaux présents dans le périmètre du RER Métropolitain, répartis sur différentes lignes, une évaluation des risques de sécurité est en cours. Elle prend en compte les niveaux actuels et projetés de circulation ferroviaire et routière, ainsi que les caractéristiques de chaque passage à niveau. Des relevés terrain et des comptages routiers sont effectués pour définir le niveau de risque pour chaque passage.

Une fois le diagnostic préliminaire réalisé, une seconde phase d'étude sera entreprise pour identifier les adaptations nécessaires pour maintenir un niveau de sécurité adéquat. Le coût estimé de cette étude de diagnostic est de 149 500€, avec une participation financière de l'État (33,34%), de la Région Nouvelle-Aquitaine (27%), du Département de la Gironde (27%), et de Bordeaux Métropole (12,66%). La durée prévue de l'étude est de 10 mois, avec une finalisation prévue début 2025.



Travaux du PEM de Talence-Médoquine, c'est parti !

Les travaux du Pôle d'Échanges Multimodal de Talence-Médoquine sont lancés. Financés par l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, Bordeaux Métropole et l'Europe, cette infrastructure renforce l'offre des lignes TER 42 Bordeaux-Le Verdon et 41 U Arcachon-Bordeaux-Libourne, et permettra une nouvelle avancée dans le déploiement du RER Métropolitain.

Cette halte, également desservie par la future ligne de bus express, améliore l'accessibilité à des pôles majeurs tels que le campus universitaire de Talence-Pessac (Université de Bordeaux) et le Centre Hospitalier Universitaire. Elle comprend plusieurs aménagements, dont la création de quais pour les lignes de train, une passerelle pour faciliter l'accès, des abris vélos sécurisés, des arrêts de bus et des places de stationnement, favorisant l'interconnexion entre les différents modes de transport.

Améliorer l'accessibilité de la Gare Saint-Jean

Délibération 65

L'inauguration du pôle d'échanges de la gare Saint-Jean en 2011 a été suivie d'une forte augmentation de sa fréquentation, passant de 11 millions à 26 millions de voyageurs entre 2014 et 2022. Cette augmentation de fréquentation nécessite une adaptation de l'espace public, notamment en matière de stationnement et de déposes des voyageurs.

Une étude de faisabilité a été menée, aboutissant à un plan-guide pour le pôle à l'horizon 2030. Ce plan vise à garantir l'accessibilité de tous les modes à la gare, à améliorer la performance intermodale et le confort des usagers et riverains, tout en assurant l'accessibilité automobile.

Les actions prévues comprennent la réorganisation du stationnement vélos, l'amélioration de la desserte par les bus et les cars, la pacification de la rue Domercq, la végétalisation du pôle, et la création de lieux de vie. Le coût estimé du projet est de 17 à 20 millions d'euros, avec une réalisation par phases d'ici à 2030.

Pour financer les études d'avant-projet, un dossier a été déposé auprès de l'Union européenne, qui a été retenu dans le cadre du programme européen Connecting Europe Facility (CEF). La phase d'études comprend une étude de flux de voyageurs, une concertation publique réglementaire, un diagnostic environnemental, des diagnostics sur le périmètre de l'opération, et les études d'avant-projet.

Parallèlement, il est prévu de doubler la capacité de la vélostation Belcier, avec des travaux estimés à 500 000€. La SNCF envisage de réaliser ces travaux d'ici fin 2024.



VI. LES ÉVÉNEMENTS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS FONT RAYONNER LA MÉTROPOLE

Terre de rugby, la métropole accueillera les demi-finales du Top 14 en juin prochain. Si cette année olympique fera vibrer le pays, Bordeaux Métropole soutient également un grand nombre d'événements ayant des retombées sur son territoire. La Métropole est en charge de plusieurs grands équipements d'intérêt métropolitain, elle participe aussi à l'entretien et la rénovation de nombreux équipements sportifs, indispensables à la pratique des amateurs, des scolaires et des clubs.

De mai à septembre, un calendrier sportif soutenu !

Délibération 70

L'Association Villa Primrose Bordeaux organise depuis 2008 le Tournoi international de tennis de Bordeaux, BNP Paribas Primrose, une compétition internationale de tennis inscrite au circuit international de l'Association des joueurs de tennis professionnels (ATP). **La 15^e édition de cette manifestation est programmée du 13 au 19 mai 2024.** Bordeaux métropole accorde à cette manifestation sportive une subvention de 25 000€ (budget prévisionnel 1 515 670€).

Délibération 68

Le stade Matmut Atlantique accueillera les demi-finales du Top14 les 21 et 22 juin prochains. Pour cet événement sportif majeur, 42 000 spectateurs sont attendus.

Les supporters venus pour l'occasion pourront rester en moyenne entre 2 et 3 nuits sur place. Ainsi et selon les études d'impact économique réalisées par la Chambre de commerce et d'industrie de Gironde, les retombées économiques pour le territoire sont estimées aux alentours de 5 M€.

Le principal coût financier concerne les transports en commun. À ce titre, Bordeaux Métropole élaborera un plan de mobilité à mettre en œuvre spécifiquement pour cet événement, qui se tiendra à la période de la fête de la musique. L'enjeu est donc d'assurer la meilleure fluidité possible des déplacements qui seront générés par ces deux événements, sur l'agglomération et sur le secteur du stade/ parc des expositions. Pour ce faire, un renfort et une importante coordination de l'offre de mobilité seront activés (transports en commun, mobilité douce, plan de circulation et de stationnement). Les coûts liés à la mobilité sont estimés à 500 000€ répartis entre les renforts des tramways et navettes bus, la mise à disposition de vélos en libre-service, l'offre de stationnement et les aménagements et signalétique provisoires. La mise en place d'un Pass Evènement, au tarif unitaire de 3,20€, permettra des recettes en la matière.

La ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole accompagnent l'organisation de cet événement, aux côtés de la société SBA et de la Ligue nationale de Rugby. À ce titre, elles coordonnent le dispositif de secours prévisionnel aux personnes, le programme d'animations, l'organisation logistique et matérielle ainsi que l'équipe de volontaires qui œuvrera au bon déroulement de l'événement. L'ensemble de ces dépenses ont été estimées à 280 000€.

Durant les jeux olympiques, la métropole accueillera au stade Matmut Atlantique, entre le 24 juillet et le 2 août 2024, sept matchs du tournoi féminin et masculin de football de l'événement sportif le plus important au monde avec notamment un quart de finale de la discipline !

Délibération 72

L'Association Les Girondins de Bordeaux Omnisports a été retenue par la Fédération Française de Triathlon pour accueillir et organiser une des 5 étapes du **Grand Prix de Triathlon (Championnat de France des clubs de division 1)** ainsi que le **Championnat de France de Relais Mixte pour les années 2023 et 2024**. L'édition 2024 de cette manifestation est programmée les 29 et 30 juin 2024 au Parc des expositions de Bordeaux. La métropole flèche une subvention de 25 000€ vers cet événement (budget prévisionnel 225 000€).

Délibération 69

© Jean-Baptiste Mergès - Bordeaux Métropole



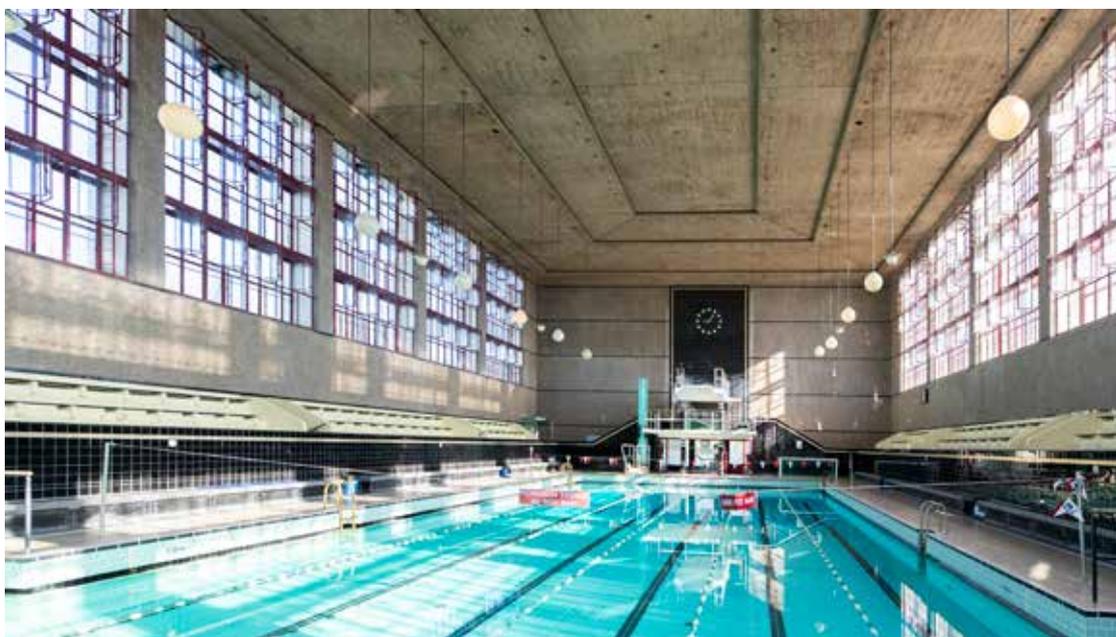
La 48^e édition du Décastar aura lieu les 14 et 15 septembre 2024 à Talence dans l'enceinte du stade d'athlétisme métropolitain Pierre Paul Bernard. Bordeaux Métropole, partenaire de cet événement depuis 1997, attribue une subvention de 60 000€ à cette compétition internationale d'épreuves combinées d'athlétisme inscrite au challenge mondial de la World Athletics (budget prévisionnel de 464 600€).

Equipement d'intérêt métropolitain, le stade Pierre Paul Bernard a été entièrement rénové depuis 2021, et a notamment bénéficié d'une nouvelle piste d'athlétisme de 400 mètres élargie de 6 à 8 couloirs.

Bordeaux Métropole soutient la rénovation de la piscine judaïque...

Délibération 71

Le Conseil métropolitain a approuvé un règlement d'intervention destiné à proposer le versement de fonds de concours d'équipement aux villes de la métropole portant des projets de construction, d'extension, d'aménagement ou de rénovation de piscines. **La ville de Bordeaux a formalisé une demande de fonds de concours au titre de ce dispositif pour un projet de rénovation de la piscine judaïque dont la livraison est programmée courant de l'année 2025. La contribution métropolitaine dans le cadre de ce règlement d'intervention est évaluée à 1 768 959€.**



La piscine Judaïque Jean Boiteux, équipement emblématique des années 1930 érigé dans un style Art déco est remarquablement conservé. Elle a déjà fait l'objet de diverses campagnes de travaux dont une réfection importante menée à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Aujourd'hui, l'équipement nécessite une nouvelle rénovation.

...et la création d'un terrain hybride au stade Moga

Délibération 73

Bordeaux Métropole est habilitée à soutenir les investissements des clubs professionnels, suite au transfert partiel de compétence sportive relatif au soutien aux investissements des centres de formations et d'entraînement des clubs sportifs professionnels, acté le 2 décembre 2016 par le Conseil Métropolitain.

La SASP Union Bordeaux Bègles (UBB) a présenté fin 2023 un projet global d'amélioration des infrastructures de son centre d'entraînement et de formation sur le site du stade André Moga à Bègles. Bordeaux Métropole est sollicitée pour le remplacement de la pelouse naturelle du terrain annexe en terrain hybride pour offrir les meilleures conditions d'entraînement aux joueurs espoirs et aux joueurs professionnels et notamment, limiter les blessures. Bordeaux Métropole soutient cet investissement à hauteur de 1 547 026,33€ HT, soit 80% du coût total.

CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant
06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles
m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr

